



Commune de Saint-André-le-Gaz

RESIDENCE AUTONOMIE « GAI SOLEIL »

*

PIECES A FOURNIR LORS DU DEPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT

- Copie carte d'identité recto-verso
- Copie livret de famille
- Copie carte de sécurité sociale + carte de mutuelle
- Certificat médical précisant que la personne est apte à vivre en foyer et ne présente pas de maladie contagieuse + grille nationale AGGIR à faire remplir par votre médecin généraliste
- Copie avis d'imposition ou de non-imposition
- Copie des titres de retraite, de complémentaire, de reversion, etc... (à défaut, 3 derniers relevés de compte)
- Quittance de loyer à jour de règlement (si locataire)

*

PIECES A FOURNIR LORS DE VOTRE ENTREE A LA RESIDENCE « GAI SOLEIL »

- Attestation d'assurance pour l'appartement (*risques locatifs*)
- Chèque de caution à l'ordre du trésor public (*montant égal à un loyer d'un mois de 30 jours*)
- Relevé d'Identité Bancaire